

Monsieur le président,

Merci de me donner la parole.

Avant toute chose, je voudrais au nom de ma délégation, vous dire combien nous apprécions de vous voir diriger nos travaux, et surtout la compétence avec laquelle vous le faite.

Je voudrais aussi dire toutes nos félicitations au secrétariat pour le travail qu'il fait à vos cotés.

Monsieur le Président,

Cinq ans après son entrée en vigueur, le statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale (CPI) a enregistré cent cinq Etats parties.

Cette situation révèle et soutient l'idée qu'une justice pénale internationale est possible, et qu'en faisant preuve d'efficacité, la cour continuera à gagner la confiance d'autres Etats.

Il convient de rappeler que la création de la CPI répond à la volonté de la Communauté Internationale de se doter d'une juridiction pénale permanente à même de poursuivre les auteurs de crimes qui heurtent la conscience humaine, parce que constituant des atteintes inacceptables à la dignité de l'homme, et qui menacent la paix et la sécurité internationale.

Le Burkina Faso par ma voix, voudrait réaffirmer sa foi en la CPI à jouer le rôle qui est le sien, à savoir être un outil au service de la paix et de la sécurité internationale.

Monsieur le Président,

Il est utile pour moi de rappeler à l'occasion de ce 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du statut, l'intérêt constamment manifesté à la cour par mon pays. Le Burkina Faso s'est impliqué dès les premières ébauches du texte qui allaient la régir et n'a cessé de le faire depuis son entrée en vigueur, en prenant part à l'ensemble des échanges d'importances y relatifs.

C'est ici le lieu de remercier l'ensemble des Etats Parties et le Secrétariat de la CPI pour le soutien qu'ils nous ont apporté à travers le fonds d'affectation spécial dans le cadre de notre participation aux différentes rencontres.

Monsieur le Président,

Mon pays exprime sa solidarité d'avec les Etats du monde et sa totale disponibilité à coopérer pour lutter contre l'impunité des crimes les plus graves.

Cet intérêt du Burkina Faso pour la CPI s'est traduit par la ratification du Statut de Rome et la signature de l'accord sur les privilèges et immunités de la CPI. Aujourd'hui, nous

réfléchissons sur les modalités d'intégration efficace du Statut de Rome dans notre droit positif.

Monsieur le Président,

La Cour est entrée dans une phase opérationnelle depuis les affaires dont elle est en charge en ce moment. Nous nous félicitons de cette réalité, tout en soulignant avec insistance, l'importance de la coopération de l'ensemble des Etats, dont la cour a besoin à toutes les étapes de la procédure.

En retour, la cour doit travailler à être un interlocuteur privilégié de nos populations. Cela implique la nécessité d'une sensibilisation de la part de la cour elle-même, afin de soutenir les actions entreprises dans ce sens par les Etats.

Monsieur le Président,

Les débats se poursuivent toujours sur l'insertion du crime d'agression dans les compétences de la cour, au sein du groupe de travail créé à cet effet.

Je voudrais ici féliciter ce groupe pour les étapes jusque là franchies.

Les conclusions auxquelles, il parviendra seront déterminantes pour la CPI, parce qu'elles donneront une indication sur le type de justice que veut la Communauté Internationale. Ces conclusions, nous l'espérons, refléteront un consensus sur les éléments constitutifs du crime d'agression, sans occulter les prérogatives du conseil de sécurité, telles que contenues dans la charte. La tâche est lourde, l'enjeu majeur, mais surmontables.

Monsieur le Président,

La conviction de ma délégation est faite que c'est seulement par l'engagement de tous pour une justice pénale internationale efficace, que les droits de l'Homme seront garantis pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Ce n'est qu'à ce prix que la paix et la sécurité internationales sont réalisables.

Je vous remercie.